

# FÉDÉRATION NATIONALE DE LA LIBRE PENSÉE

*Membre de*

*l'Association Internationale de la Libre Pensée (AILP)*

10/12 rue des Fossés-Saint-Jacques 75005 PARIS

Tél. : 01 46 34 21 50

[libre.pensee@fnlp.fr](mailto:libre.pensee@fnlp.fr) – <https://www.fnlp.fr>

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### *Le colonialisme français vient encore de frapper : sept Kanaks déportés en métropole*

Étrange retournement de l'histoire : en 1853, moins de deux ans après son coup d'État du 2 décembre 1851, Napoléon le Petit fait occuper la Kanaky, c'est-à-dire la terre des hommes libres en langue mélanésienne, pour y fonder une colonie pénitentiaire où seront notamment déportés, de 1872 à 1878, près de 3 800 Communards condamnés par les conseils de guerre, dont Louise Michel et l'Algérien Boumezrag Mokrani, combattant pour l'indépendance de l'Algérie ; en 2024, sur réquisition du Procureur de la République et en application de la circulaire du Garde des Sceaux du 17 mai 2024 appelant à « *une réponse pénale ferme, rapide et systématique* » des personnes ayant participé au soulèvement survenu en Kanaky au printemps, le juge des libertés et de la détention de Nouméa a ordonné la mise en détention provisoire de neuf indépendantistes kanaks, parmi lesquels figurent le fils de Jean-Marie Djibaou et la directrice de cabinet du président du Congrès de la Nouvelle-Calédonie, Roch Wamytan, élu en 2019. Privés de la mesure plus douce du contrôle judiciaire, sept d'entre eux ont fait l'objet d'un mandat de dépôt dans différentes maisons d'arrêt de métropole (Mulhouse, Riom, Dijon), à 17 000 kilomètres de leurs familles, de leurs soutiens et de leurs avocats. Cette mesure est indigne et d'une particulière inhumanité.

Pour quel motif ces militants sont-ils poursuivis ? Dans la mesure où ils agissent en faveur de l'indépendance de la Kanaky, conformément au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes inscrit à l'article 2 de la Charte des Nations-Unies, ils ont soutenu le soulèvement populaire des Kanaks dirigé contre le projet d'Emmanuel Macron d'élargir le corps électoral de l'archipel, gelé depuis 1998, de manière à rendre impossible l'autodétermination du peuple kanak, promise depuis les accords de Matignon et de Nouméa, respectivement de 1988 et 1998. À tort, ils sont mis en examen pour incitation à la violence alors même que le véritable fauteur de troubles réside au Palais de l'Élysée, là où Louis Napoléon Bonaparte avait élaboré son coup d'État de 1851 en vue de rejoindre les Tuileries.

L'histoire se retourne mais se répète aussi en farce tragique. Quelle que puisse être l'opinion que chacun porte sur leur action et bien que les situations juridiques soient différentes, force est de constater que les indépendantistes corses ont subi le même acharnement que leurs homologues de Kanaky de la part d'un pouvoir demeurant d'essence coloniale dans ses profondeurs. En 2016, sur 23 indépendantistes corses condamnés pour des délits ou des crimes, seize étaient incarcérés sur le continent, loin de leurs familles, astreintes *de facto* à de rares et onéreuses visites. En 2017, Pierre Alessandri et Alain Ferrandi, condamnés à la réclusion à perpétuité pour l'assassinat du préfet Claude Érignac et écroués sur le continent depuis 1999, pouvaient bénéficier d'un aménagement de peine qui leur a été constamment refusé, en dépit de la mobilisation de nombreux Corses, notamment des jeunes. Ce n'est qu'en 2022, à la suite de la mort de leur compagnon Yvan Colonna, condamné à la même peine qu'eux pour les mêmes faits bien qu'il ait constamment nié son implication dans l'affaire Érignac et assassiné par un codétenu à la maison centrale d'Arles, que Pierre Alessandri et Alain Ferrandi ont bénéficié d'un transfert à Borgo à la diligence du Premier ministre, intéressé à la réussite des négociations s'ouvrant alors entre les élus corses et le ministre de l'Intérieur.

Les militants indépendantistes basques ont supporté la même obstination cruelle de la part de l'État. Par exemple, les anciens militants de l'ETA Ion Parot et Jakes Esnal, condamnés en 1990 à la réclusion à perpétuité, pouvaient obtenir une libération en 2012. Ils ont patienté encore dix longues années dans les geôles françaises avant d'être remis en liberté à l'âge de 71 ans.

**LIBÉRATION IMMÉDIATE DES MILITANTS KANAKS**